

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
2

Membre excusé
1

Membres absents
2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 3 avril 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois avril de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Présents : 10

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Marie ADAM, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET,
Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique
SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 2

Mme Josiane FORÉT, procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Maryse LOUIS, procuration à Mme Marie ADAM

Excusée: 1

Mme Valérie MEYER

Absents : 2

M. Christophe EHRET
M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

11. Renouvellement du Conseil de Vie Sociale de la résidence-autonomie « Les Glycines »

En application de la loi du 2 janvier 2002, le Conseil de Vie Sociale doit être renouvelé en vue de favoriser le dialogue entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), gestionnaire de l'établissement, et les résidents.

Ce conseil comprendra au minimum :

- 2 représentants des résidents
- 1 représentant des familles
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire (CCAS)

Le nombre des représentants des personnes accueillis, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentant légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Les membres sont élus pour une durée d'un an au moins et de trois ans au plus, renouvelable.

.../...

Le Conseil de Vie Sociale, qui se réunira au moins 3 fois par an, sera obligatoirement consulté pour :

- l'élaboration ou la modification du règlement intérieur
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants
- les projets de travaux et d'équipements
- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs
- l'entretien des locaux
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Les résidents ou les membres de leur famille qui souhaitent siéger à ce Conseil ont été invités à compléter un formulaire et à le remettre au personnel de la résidence. Des élections seront organisées et lors de la première réunion un(e) président(e) sera élu(e).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- **de nommer Mesdames ADAM et LOUIS en tant que représentantes du CCAS habilitées à siéger au sein du C.V.S. après son prochain renouvellement.**

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 04 avril 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER